

Nov.
2013**Resserrer les liens
entre CPGE et
premiers cycles
universitaires****Ne pas dégrader les
conditions de travail
des personnels****CLASSES PRÉPARATOIRES, NE PAS SE TROMPER DE DÉBAT !**

Les premières propositions du ministre, qui prévoient une évolution du système des pondérations de service, focalisent l'attention sur les enseignants des classes préparatoires, auxquels il est demandé un effort sans précédent.

Le débat sur la place et le rôle des classes préparatoires dans le système d'enseignement supérieur est ainsi ravivé.

Le Sgen-CFDT tient à souligner que les collègues de CPGE, bien au-delà de la préparation aux concours, dispensent aujourd'hui une formation qui constitue, pour bon nombre de leurs élèves, une excellente propédeutique à l'enseignement supérieur. Ils y mettent en œuvre un encadrement pédagogique rapproché, avec le souci de la culture générale et de la formation pluridisciplinaire.

Leur succès souligne l'urgence d'une transformation des premiers cycles universitaires, pour permettre la réussite de tous les étudiants. La dualité entre filières sélectives et non sélectives doit être surmontée par le rapprochement entre toutes les formations du post-bac. Les liens entre classes préparatoires et premiers cycles universitaires doivent être renforcés, comme le préconise la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur.

Le projet ministériel imposerait aux collègues des classes préparatoires une augmentation de leurs ORS sans compensation : une mesure sèche que le Sgen-CFDT ne peut accepter en l'état.

Dans l'immédiat, cette mesure va se traduire pour les enseignants par une augmentation de leur charge de travail et par une baisse de salaire. Et le ministère se garde bien d'indiquer par quel moyen il assurera une répartition équitable de cet effort. S'il veut aller au bout de son projet, le ministère doit aussi se préoccuper de l'équité et de la transparence dans l'accès aux différentes modalités de rémunérations. En effet, le fonctionnement du système de rétribution génère des inégalités à l'intérieur même des CPGE, notamment dans la répartition des heures supplémentaires. De même la variation des pondérations et du taux des heures de « colle », la cooptation pour constituer les équipes de colles, renforcent les inégalités de fait entre enseignants. L'opacité qui recouvre parfois l'ensemble de ce système dissimule des hiérarchies implicites qui ne sont guère acceptables.

L'évolution des ORS et des missions des professeurs de CPGE doit intégrer des mesures de bornage des effectifs des classes pour limiter la charge de travail. Des modalités d'application progressive de cette évolution doivent être définies.

C'est sur l'ensemble de ces points que le Sgen-CFDT se positionnera lors du prochain groupe de travail sur les missions des enseignants du second degré.